

Numéro	CA/2023-06-15/11
Date d'affichage	08/08/2023
Date de mise en ligne	08/08/2023
Date de transmission au Recteur	N/A

**Conseil d'administration de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne**

**Délibération du 15 juin 2023 portant approbation de la modification des tarifs de l'école d'été « français – langues étrangères » du département des langues**

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne,

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.712-2 et L.712-3 ;  
Vu les statuts de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;  
Vu le règlement intérieur de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;  
Vu l'arrêté n°2021-40 du 14 janvier 2021 portant proclamation de l'élection de Madame Christine NEAU-LEDUC à la fonction de Présidente de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la modification des tarifs de l'école d'été « français – langues étrangères » du département des langues, dont la fiche financière est ci-après annexée.

<b>Délibération CA/2023-06-15/11</b>	
Nombre de membres en exercice (pour rappel)	36
Nombre de membres présents ou représentés	26
Nombre de refus de prendre part au vote	0
Nombre de pour	26
Nombre de contre	0
Nombre d'abstentions	0

Paris, le 21 juillet 2023

La Présidente de l'Université  
Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Christine NEAU-LEDUC

L'original de cette délibération est disponible dans les locaux de la direction des affaires juridiques et institutionnelles au centre Panthéon situé 12, place du Panthéon, 75231 Paris.

**Modalités de recours** : Conformément à l'article R. 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, lorsqu'elle y donne lieu, de sa transmission au Recteur d'académie.

**Fiche financière**  
**Charges et produits prévisionnels de la formation**

<b>Intitulé et niveau de la formation</b>	<b>Composante de gestion</b>
École d'été "français - langue étrangère"	Département des langues

**Les charges**

**Les coûts de personnel**

Coûts d'enseignement	Nbre enseignants	Nbre Heures CM	Nbre Heures TD	Total en HETD	Coût horaire standard de l'HETD <sup>(1)</sup> (€)	Coût total (€)
Enseignants statutaires de Paris 1 (préciser sa catégorie : PR, MC, PRAG, ATER, doctorants...)				0		
	0	0	0	0	215	0
Vacataires non fonctionnaires	2	0	96	96	59,65	5 726
Titulaire en heures complémentaires	0	0	0	0	0	0
	2	0	96	96		5 726
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>96</b>	<b>96</b>		<b>5726</b>

<sup>(1)</sup> coût à modifier si les coûts appliqués sont supérieurs aux coûts standards de Paris 1

Autres coûts de personnels	Nbre BIATSS	Coûts chargés annuels <sup>(2)</sup> (€)	Quotité de travail (ex 0,5)	Durée	Coût total (€)
BIATSS (part d'activité à estimer par la direction de la composante)	1		0,050		0

<sup>(2)</sup> Se référer au tableau RH des coûts standards de personnels envoyé aux composantes sauf si connaissance du traitement exact

- Ce coût de BIATSS correspond-t-il à :
- (Cocher la case correspondante)
- un recrutement de BIATSS
- un paiement d'heures supplémentaires à un/des personnels BIATSS déjà en poste
- la valorisation du temps de travail d'agents déjà en poste mais sans conséquences budgétaires

**Les autres coûts**

	Coût total (€)
* frais de fonctionnement des <b>services centraux, communs et généraux de l'Université</b> <sup>(3)</sup> Il s'agit des frais de BIATSS induits par la gestion des HC, des contrats de vacataires, des inscriptions administratives, ainsi que des coûts de logistique administrative, des frais de fonctionnement etc.	3 744
* frais de fonctionnement des <b>services de la composante</b> (à déterminer par la composante de gestion) Il s'agit de frais de reprographie, missions, documentation, téléphone, ...	1 000
Sorties culturelles (visites, etc.)	2000

<sup>(3)</sup> taux de prélèvement de 20 % sur le montant des produits

<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>12 470</b>
----------------------	---------------

**Les produits**

	Nombre d'inscrits :	Tarif unitaire :	TOTAL (€)
Droits d'inscription à la semaine (soit 80 euros la journée)*		400	
<b>Session 2023</b>			
Droits d'inscription au diplôme - du 26 juin au 7 juillet 2023	10	800	8 000
Droits d'inscription au diplôme - du 26 juin au 13 juillet 2023	11	1120	12 320

<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>20 320</b>
-----------------------	---------------

**Le solde**

<b>PRODUITS - CHARGES</b>	<b>7 850</b>
---------------------------	--------------

Cette fiche est à remettre à Stéphane Bienvenu (stephane.bienvenu@univ-paris1.fr) 3 semaines au moins avant passage en CFVU

\*La tarification se fait sur une semaine de 5 jours ouvrés avec dégrèvement des éventuels jours fériés. Une semaine comporte 20h de cours le matin de 9h à 13h du lundi au vendredi.